



## **VIOLENCES CONJUGALES ET ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE**

**Jorge SEDAS**

**Conseiller technique en droit des étrangers, formateur**

La femme n'ayant pas de statut spécifiquement inscrit dans les textes, sa situation vis-à-vis du Séjour en France reste liée à sa condition soit de mère soit d'épouse ou encore en raison de ses attaches familiales sur le sol français de son statut économique ou de son état de santé.

Deux seules exceptions sont inscrites dans les textes ; les violences dont elle peut subir de la part d'un conjoint (ou de son entourage) ou encore lorsqu'elle est victime de réseaux de trafic d'êtres humains ce qui peut entraîner soit le renouvellement de son titre de séjour par le Préfet, soit la délivrance d'un premier titre dans des conditions bien spécifiées par les textes.

Au cours de cette rencontre il sera donc question des possibilités offertes par ces textes (CESEDA, ordonnance de protection etc.) en matière de régularisation et renouvellement de titres de séjour.

## **LES PRATIQUES TRADITIONNELLES NEFASTES A LA SANTE DES FEMMES ET DES ENFANTS. L'EXEMPLE D'UNE VIOLENCE SPECIFIQUE FAITES AUX FEMMES : LES MUTILATIONS SEXUELLES FEMININES.**

**Isabelle GILLETTE-FAYE,**

**Sociologue, Directrice Générale de la Fédération nationale GAMS,  
Experte internationale sur les pratiques traditionnelles néfastes.**

Lorsqu'on aborde la question des pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants, ou bien celles des violences spécifiques, en particulier, les mutilations sexuelles féminines, il est préférable de partir d'une base commune de connaissance du sujet, afin de mieux en appréhender les spécificités en terme de santé, de rappeler qu'elles sont pratiquées tant par des praticien.ne.s traditionnel.le.s que par des professionnel.le.s santé.

Le rappel des dernières données scientifiques en terme de prévalence, avec l'angle sociologique, nous permettrons d'analyser avec plus d'acuité l'évolution dans l'espace et dans le temps de ces pratiques millénaires, qui à l'exception de l'Antarctique touche directement ou indirectement les 4 continents.

Enfin, nous compléterons cet exposé théorique, par la présentation de nouvelles perspectives, grâce à la protection internationale (anciennement droit d'asile), pour les mineures et des nouvelles unités de soins pluri-disciplinaires aux femmes excisées, dans les hôpitaux, notamment en France.



## **FEMMES, VIOLENCES ET SANTE ET CITOYENNES EN DEVENIR**

**Nabilah KHENCHOUCHE**  
Directrice du CHU Plurielles

Femmes, violence et santé, ces trois mots associés sont présents dans le quotidien d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

Combien de femmes, très jeunes parfois, avons-nous accueillies dans le cadre d'une procédure d'asile ? Elles ont fui leur pays pour ne plus y subir de violences (mariages forcés, maltraitements physiques et psychiques, risque d'excision pour leurs filles, etc.). Nos missions ne se résument pas à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et administratif, en lien avec une procédure d'asile, des personnes accueillies.

La loi du 2 janvier 2002 "réaffirme la place prépondérante des personnes accueillies, entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté". A nous de la faire vivre en CADA.

Cependant, sans le soutien et le relais de ressources externes (réseau et partenariat), nous serions bien en peine. Accueillir ces femmes, ces jeunes filles, c'est aussi les accompagner à se positionner en tant que citoyennes, actrices de leur projet de vie.

## **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES A L'EST DE LA RD-CONGO**

**Lyly MAVINGA NGONGA**  
Présidente de l'association SOS Femmes à AMIENS

Les femmes sont devenues les armes de guerre, victimes des inégalités et violences en république démocratique du Congo, et surtout à l'est de cette partie de la Rd-Congo depuis plus de 20 ans. Cette agression reste impunie jusqu'à ce jour.

Les femmes sont abandonnées à elles même par leurs familles, le gouvernement de ce pays, le continent africain et le monde.

## **QUAND LE REVE LAISSE PLACE AU CAUCHEMAR...**

**Mounia FLAMAND HOUMMANI**  
Psychologue Clinicienne, Dr en Psychologie du Travail

Elle a rêvé d'une vie meilleure, de sortir de la précarité et de fonder une famille. Fatiha a 20 ans quand un cousin, qui travaille en Italie, s'est présenté avec sa famille pour demander sa main au Maghreb. Ce mariage arrangé a eu lieu un an après. Fatiha est tombée enceinte et lui est reparti travailler en Italie. Leur première fille est née au Maghreb.

À l'âge de 23 ans, Fatiha et sa fille d'un an ont rejoint Ahmed (le papa) en Italie.

Dorénavant, le quotidien se complique.....